Ville de Genève
Conseil municipal

QE-833

Réponse du Conseil administratif du 1er avril 2026 à la question écrite du 14 janvier 2026 de Mme et MM. Alexandre Diogo, Yasmine Berrada et Guilhem Kokot: «Carton rouge à la plaine: quelles solutions pour une fan zone en ville de Genève cet été?»

TEXTE DE LA QUESTION

La Coupe du monde de football masculin sera l'événement sportif de l'été (du 11 juin au 19 juillet 2026). Traditionnellement, une fan zone est organisée sur la plaine de Plainpalais. La retransmission gratuite des matchs est un événement convivial et populaire qui rassemble les communautés et les générations de notre ville pendant près d'un mois.

Cet été, la tenue du G7 à Evian a poussé le Canton à annuler les événements d'envergure sur le domaine public (sauf trois événements choisis, dont le Bol d'or). Malheureusement, cela signifie qu'une fan zone n'aura pas lieu à Plainpalais, privant les Genevois et les Genevoises de ces moments particuliers.

Après le succès de l'Euro féminin et de la fan zone organisée dans notre ville, c'est particulièrement dommage.

Ainsi, je souhaiterais connaître les alternatives étudiées par la Ville, en particulier:

– la Ville peut-elle ou envisage-t-elle d'organiser une fan zone sur d'autres espaces (par exemple au bord du lac) avec une taille moindre afin d'obtenir une autorisation du Canton?
– La Ville peut-elle organiser une fan zone sur la plaine de Plainpalais en dehors des dates du G7 ou, le cas échéant, après le 28 juin (date de fin de l'interdiction par le Canton)?
– Le cas échéant, la Ville a-t-elle prévu d'autoriser les restaurants et bars à transmettre les matchs, par exemple avec des terrasses plus importantes sur l'espace public où la retransmission serait autorisée et avec des dérogations si nécessaire en semaine (en restant respectueux du voisinage et des droits des travailleurs et travailleuses)?
– Si les autorisations de diffusion nécessitent une autorisation du Canton, la Ville a-t-elle prévu de contacter le Canton en ce sens?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 novembre 2025 stipule que les manifestations sportives, culturelles et festives ayant un fort impact sur le domaine public du centre-ville ne seront pas autorisées du 1er au 28 juin 2026, en raison de la tenue du sommet du G7 à Evian et des mesures sécuritaires attendues sur le territoire de la ville de Genève.

Par conséquent, une fan zone sur le territoire de la Ville de Genève ne peut pas se tenir pendant le mois de juin.

Les conditions ne sont également pas réunies en vue d'un appel à projets de la Ville de Genève pour une fan zone pendant le mois de juillet. Les longs délais de montage et de démontage d'une infrastructure de type fan zone réduisent significativement la fenêtre d'exploitation disponible en juillet, ce qui compromet la viabilité économique d'un tel projet pour la période résiduelle de la Coupe du monde.

De plus, les horaires tardifs auxquels seront diffusés plusieurs matchs constituent un obstacle supplémentaire à une diffusion en extérieur. Seule une partie des rencontres aurait pu être retransmise, ce qui grève encore la viabilité économique de la fan zone.

Enfin, les polices cantonale et municipale seront fortement mobilisées tout au long du mois de juin pour répondre aux besoins de sécurité liés au G7, limitant fortement leur disponibilité à encadrer un événement de grande ampleur directement après le G7.

Soucieux néanmoins de permettre aux Genevoises et aux Genevois de vivre pleinement cet événement sportif majeur et de soutenir les exploitants locaux, le Conseil administratif envisage d'autoriser la diffusion de certains matchs sur les terrasses des établissements de la ville. Des discussions sont en cours avec les autorités cantonales afin d'évaluer la faisabilité de cette mesure.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*